

**Université de Sfax pour le sud**  
**Faculté de Droit de Sfax (F.D.S)**  
Année universitaire 2003/2004

**Matière : Comptabilité II**

**Auditoire : 2<sup>ème</sup> Année Technicien Juriste de l'Entreprise**

**Chargé de cours : Bardaâ Nadhem**

Enseignant chercheur en sciences comptables  
Courrier électronique : [nadhem@comptafseg.net](mailto:nadhem@comptafseg.net)  
Site Web : <http://www.comptafseg.net>

**Chapitre préliminaire : Rappel des concepts de base**

**Objectifs d'apprentissage :**

**Après avoir étudié ce chapitre, vous devriez pouvoir :**

1. Définir la comptabilité et ces différentes disciplines ;
2. Définir les utilisateurs de l'information comptable ;
3. Nommer les livres comptables obligatoires ;
4. Définir l'assise juridique de la comptabilité financière en Tunisie ;
5. Définir le compte, et décrire le fonctionnement des comptes ;
6. Définir les états financiers, en particulier, le bilan et l'état de résultat
7. Décrire les étapes du processus comptable.

## 1. La comptabilité :

La comptabilité est un système d'information qui sert à **recenser** les opérations relatives à l'activité **économique** d'une entité, à les **enregistrer** et à les **communiquer** aux personnes qui l'utilisent.

## 2. Les différentes disciplines comptables :

**La Comptabilité Nationale** : Elle analyse pour l'ensemble d'une nation les flux réels ou financiers entre les principaux agents économiques tels que : (les Entreprises, les Ménages, l'Etat...)

**La Comptabilité Publique** : C'est la comptabilité de l'Etat.

**La Comptabilité d'Entreprise** : Elle regroupe la comptabilité financière (générale) et la comptabilité de gestion. La comptabilité **financière** fournit de l'information économique et financière aux investisseurs, aux créanciers et à d'autres utilisateurs externes. La comptabilité de **gestion** fournit de l'information économique et financière aux gestionnaires et à d'autres utilisateurs internes. Dans notre cours, nous nous concentrons sur la comptabilité financière. L'objectif de celle-ci est de donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

## 3. Les utilisateurs des états financiers :

Les états financiers constituent le principal moyen de communication de l'information financière aux différents utilisateurs qui sont les utilisateurs **internes** (les dirigeants, les organes d'administration et les différentes structures internes de l'entreprise) et **externes** à l'entreprise (Les fournisseurs de capitaux ; L'administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle ; Les autres partenaires de l'entreprise ; Les autres groupes d'intérêt).

## 4. Les livres comptables :

La loi comptable retient trois livres obligatoires :

### Le Journal général :

Toutes les opérations découlant des transactions de l'entreprise et des effets des événements liés à son activité et qui ont un impact sur ses résultats et ses performances financières sont portées sur le journal-général.

L'enregistrement doit se faire chronologiquement opération par opération et jour par jour et doit être appuyé de pièces justificatives.

### Le grand livre :

Le grand livre comporte les comptes ouverts par l'entreprise conformément à son plan des comptes. Les enregistrements effectués au journal général, sont reproduits ou reportés sur le grand livre. Chaque compte du grand livre doit faire apparaître distinctement le solde au début de l'exercice, le cumul des mouvements « débit » et celui des mouvements « crédit » depuis le début de l'exercice (non compris le solde initial), ainsi que le solde en fin de période.

### Le livre d'inventaire :

Le livre d'inventaire doit être tenu dans les mêmes conditions que le journal général. Il comporte la transcription des états financiers et de l'inventaire

## 5. Assise juridique de la comptabilité financière en Tunisie :

La pratique comptable, en Tunisie est organisée sous l'égide du « **système comptable des entreprises** » qui comprend trois composantes :

### 1. La loi comptable :

La loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

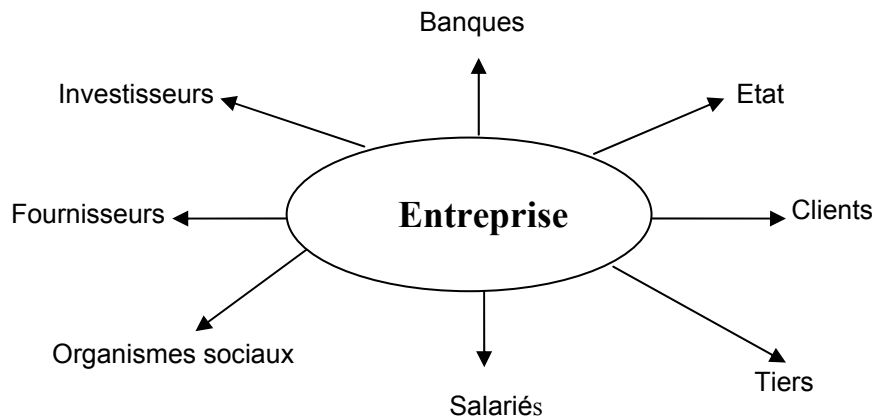
### 2. Le cadre conceptuel :

Le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996

### 3. Les normes comptables :

- Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996
- Arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.
- Arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999.
- Arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000.
- Arrêté du ministre des finances du 22 novembre 2001.

## 6. Les flux de l'entreprise



Chaque flux est mesuré par son montant, son origine (appelée **ressource**) et sa destination (appelée **emploi**).

Ex. 1 : Une entreprise sollicite un emprunt de 100 000 D et les dépose à la banque.

Ressources ⇔ Emprunt  
Emploi ⇔ Banque  
Montant ⇔ 100 000 D

Ex. 2 : Une entreprise achète à crédit une machine de 100 000 D.

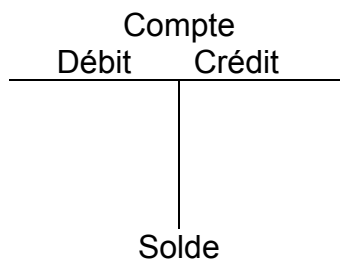
Ressources ⇔ Fournisseur  
Emploi ⇔ Machine  
Montant ⇔ 100 000 D

## 7. Le jeu des comptes

L'enregistrement des flux s'impute dans des tableaux à 2 colonnes appelés comptes.

N° et nom du compte

Débit			Crédit		
Dates	Libellés	Montants	Dates	Libellés	Montants



- Inscrire une somme au débit, c'est **débiter** un compte.
- Inscrire une somme au crédit, c'est **créditer** un compte.
- La différence entre les montants débités et crédités s'appelle le **solde** :  
montants en débits > montants en crédit => compte / solde débiteur  
montants en débits < montants en crédit => compte / solde créditeur  
montants en débits = montants en crédit => compte soldé
- Certains comptes augmentent en crédit et diminuent en débit.
- D'autres augmentent en débit et diminuent en crédit.

Ex. : Les comptes Emprunt / Fournisseur augmentent en crédit et diminuent en débit.  
Les comptes Banque / Machine augmentent en débit et diminuent en crédit.

### Application :

Au cours de la première semaine du mois de septembre, l'entreprise X a effectué les opérations suivantes concernant le compte banque :

- 1/9 : Solde du compte banque 2700 D ;
- 2/9 : Virement effectué pour le compte du fournisseur « Z » 760 D ;
- 3/9 : Virement effectué par le client A pour régler sa dette envers l'entreprise 360 D ;
- 4/9 : Versement d'espèces 900 D ;
- 5/9 : Paiement par chèque de la facture d'électricité 180 D ;
- 6/9 : Encaissement du chèque obtenu du client B 200 D ;
- 7/9 : Règlement par chèque la facture d'un avocat 250 D.

TAF :

Enregistrer ces opérations dans le compte banque et calculer son solde le 7/9.

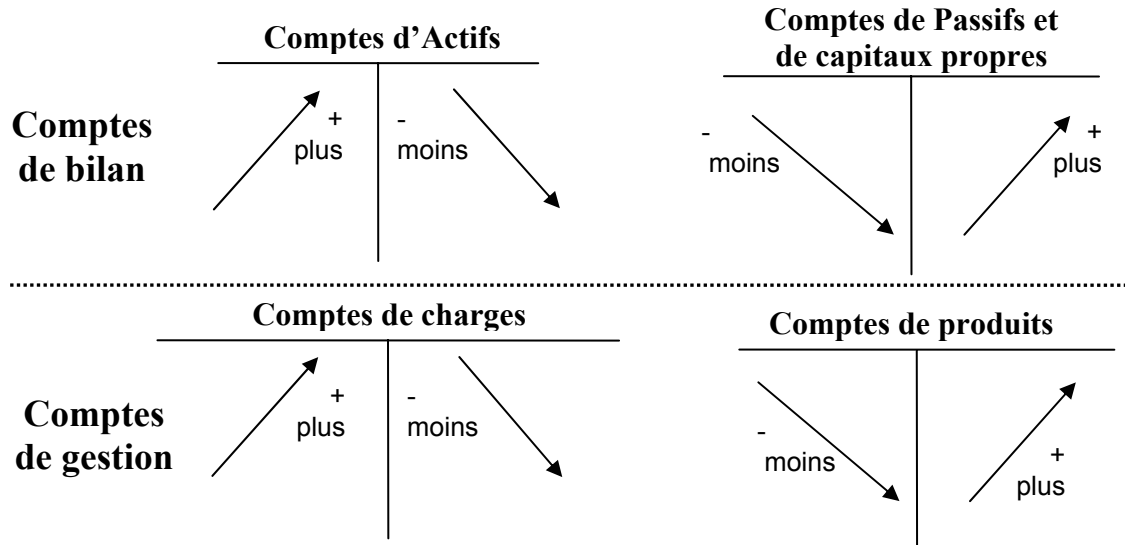
### 532 Banque

Débit			Crédit		
Dates	Libellés	Montants	Dates	Libellés	Montants
1/9	Solde de début	2 700	2/9	Virement au frs Z	760
3/9	Virement du client A	360	5/9	Règ fre d'élec. Ch n°...	180
4/9	Versement d'espèces	900	7/9	Règ fre d'un avocat ch n°...	250
6/9	Encais. Ch du client B	200			
				<b>Solde débiteur</b>	2 970
	Total	4 160		Total	4 160

## 8. La typologie des comptes :

- Classe 1 :** Les comptes de capitaux propres et passifs non courants
- Classe 2 :** Les comptes d'actif non courants
- Classe 3 :** Les comptes de stocks
- Classe 4 :** Les comptes de tiers
- Classe 5 :** Les comptes financiers
- Classe 6 :** Les comptes de charges
- Classe 7 :** Les comptes de produits

## 9. Fonctionnement des comptes :



## 10. La partie double

Pour traduire comptablement un flux le total des comptes **débités** doit correspondre au total des comptes **crédités**.

## 11. Le processus comptable

Pièces justificatives → **Journal général** → **Grand livre** → **Balance** → Etats financiers

Tous les flux sont enregistrés chronologiquement tous les jours au journal :

N° de comptes

		JJ/MM/AA		
		Intitulé des comptes débités	Sommes débitées	
		Intitulé des comptes crédités		Sommes créditées
		Libellé : explication du flux		
		29/04/03		
532	16	Banque	100.000	
		Emprunts		100.000
		Emprunt auprès de la banque		

Après enregistrement au **journal**, les imputations aux **comptes** sont réalisées.

L'ensemble de tous ces comptes est appelé le **Grand Livre**.

A partir du **Grand Livre** est dressé la balance qui permet de contrôler les opérations enregistrées.

#### Balance

COMPTES		Montant		Soldes	
N°	Intitulés	Débites	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
16	Emprunt		100 000		100 000
532	Banque	100 000		100 000	
		200 000	200 000	200 000	200 000

## 12. Les états financiers :

Les états financiers sont :

**Le bilan** : constitue une représentation, à une date donnée, de la situation financière de l'entreprise sous forme d'actif et de passif et de capitaux propres. L'actif et le passif sont regroupés ou divisés d'après le degré d'incertitude relatif au montant et au moment de la réalisation ou de la liquidation éventuelle.

**L'état de résultat** : les revenus et gains et les charges et pertes découlant d'un exercice comptable complet engendrant le résultat net de l'exercice et reflétant ainsi la performance financière et la rentabilité de l'entreprise.

**L'état des flux de trésorerie** : retrace l'évolution de la situation financière au cours d'un exercice comptable. Il fournit des informations sur les activités d'exploitation, de financement et d'investissement de l'entreprise, et sur les effets de ces activités sur sa trésorerie.

**Les notes aux états financiers** : Ces états doivent être étayés par des informations explicatives et supplémentaires présentées sous forme de notes permettant une meilleure intelligibilité des états financiers. Ces notes font partie intégrante des états financiers.

## 13. Autres notions

### **Actifs :**

L'actif représente les ressources que possède une entreprise. Ces ressources sont utilisées pour effectuer les activités telles que la production et la distribution des marchandises. Tous les éléments d'actif ont la capacité de fournir des services futurs ou de produire des avantages pour les entités qui les utilisent. Dans une entreprise, ce potentiel de service ou cet avantage économique futur donnera lieu à des encaissements (retrées de fonds) pour l'entreprise.

### **Capitaux propres :**

Ils correspondent au droit des propriétaires sur l'actif de l'entreprise. Pour déterminer ce qui appartient aux propriétaires, il faut soustraire les créances des créanciers, c'est-à-dire le passif de l'actif.

### **Charge :**

Les charges correspondent à une diminution du droit des propriétaires qui découle de l'exploitation de l'entreprise. Il s'agit des coûts relatifs aux éléments d'actif utilisés ou aux services employés dans le processus de production. Les charges peuvent revêtir plusieurs formes et sont identifiées à l'aide de différents noms ou postes, selon le type d'actif consommé ou de service utilisé. Par exemple, Pizza KHIMA reconnaît les types suivants de charges : coût des ingrédients (viande, farine, fromage, tomates en purée, champignons, etc.), coût des boissons, salaires, services publics (électricité, gaz et eau), frais de téléphone, frais de livraison (essence, réparations, permis, etc.), fournitures (serviettes en papier, détergents, tabliers, etc.), charges locatives, frais d'assurance, charges d'intérêt et impôts.

### **Produit :**

Les produits représentent une augmentation brute de l'avoir des propriétaires qui découle des activités courantes effectuées pour générer des revenus. Généralement, les produits proviennent de la vente de marchandises, de la prestation de services, de la location des propriétés ou des prêts d'argent. Les produits donnent lieu à une hausse des éléments d'actif. Ils peuvent provenir de différentes sources, et sont identifiés par différents noms ou postes, selon la nature de l'entreprise. Pizza KHIMA, par exemple, a deux catégories de produits provenant des ventes : les ventes de pizzas et les ventes de boissons. Les sources de produits communes à de nombreuses entreprises comprennent les ventes, les honoraires, les services, les commissions et les loyers.

### **Immobilisations :**

sont les biens corporels ou incorporels acquis ou créés par l'entreprise et non destinés à être vendus avec ou sans transformation.

**Les stocks :**

sont les valeurs d'exploitation de l'entreprise acquises (matière première, matière consommable, marchandises...) ou créées (Produits finis, produits semi-finis, produits encours...) et destinées à être transformées ou vendues.

**Dettes :**

La dette présente l'obligation de payer à une personne une somme d'argent.

**Fournisseur :**

Celui qui fournit des biens ou des services à l'entreprise.

**Créancier :**

C'est celui qui veut de l'argent d'autres personnes (les débiteurs)

**Patrimoine :**

Le patrimoine de l'entreprise est l'ensemble de ses biens (appelés **emplois** financiers ou **actifs**). Ce sont les **droits** de l'entreprise et de ses dettes (appelées **ressources** financières).

**Inventaire :**

C'est le recensement exhaustif des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise. Cette opération doit être pratiquée par l'entreprise au moins une fois par an. Elle prépare le calcul du résultat et l'établissement du bilan.